

DELIBERATION N° 06-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BLANC André	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 54

OBJET : MINE IMAGE : CONVENTION CADRE QUADRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MINIER, LA COMMUNE DE LA MOTTE D'AVEILLANS, LE DEPARTEMENT DE L'ISERE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

Un travail collaboratif a été lancé depuis une année avec tous les partenaires de la Mine Image afin de réfléchir aux enjeux de gouvernance et de développement de ce site patrimonial et mémoriel majeur en Matheysine. Il a regroupé : l'association de gestion de la Mine Image, la commune de La Motte d'Aveillans, la Communauté de Communes de la Matheysine, le Département de l'Isère avec les différents services Culture et Tourisme ainsi que la commune de La Mure (Musée Matheysin), Matheysine Tourisme, la société EDEIS...

L'enjeu est de sécuriser l'avenir du site en gestion associative dans un cadre partenarial, professionnalisé et pérenne.

L'étude engagée « accompagnement pour un nouveau mode de développement et de gestion pour la Mine Image à la Motte d'Aveillans » a nourri les réflexions communes.

Les réflexions ont ainsi permis de proposer un cadre fixant les engagements et missions des partenaires avec comme objectifs d'installer un pilotage collectif en créant un « comité de gouvernance partagée » formalisé dans la convention quadripartite Association – Intercommunalité – Commune – Département.

La convention a pour objet de :

- Définir un cadre commun de gouvernance stratégique et de travail commun pour la Mine Image,
- Créer un Comité de partenariat quadripartite réunissant l'association, la commune, la communauté de communes et le département,
- Préciser les missions et responsabilités de chaque partie dans la gestion, la valorisation et le développement du site,
- Organiser les modalités de coopération, de pilotage et de suivi,
- Fixer les engagements financiers, humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du site.

Cette convention, annexée à la présente délibération, constitue un cadre de référence partagé, permettant d'assurer la continuité du projet, la complémentarité des contributions et l'adaptation du dispositif dans le temps. La convention est actée pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention cadre quadripartite de partenariat entre l'Association de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine minier, la commune de la Motte d'Aveillans, le Département de l'Isère et la CC Matheysine ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires, à signer ladite convention, ses avenants le cas échéant, et tous les documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

